



Paris le 10 janvier 2006

L'ŒUVRE SOCIALE DE LA CGT

Le personnel s'inquiète, légitimement, du devenir de son action sociale à la lecture des derniers tracts CGT (CAN) et CFDT (CDC) concernant le service social et le CSE. Loin des luttes de pouvoir, la CFTC souhaite rappeler que la décision officielle de rattacher l'ensemble du personnel sous statut CANSSM au CSE à compter du 1^{er} janvier 2006 a été prise lors du comité technique paritaire du 20 décembre 2005. A cette occasion, Monsieur BRIERE a précisé à la délégation du personnel que des agents de son service devaient aider, début janvier, à constituer le fichier informatique nécessaire à la continuité des prestations.

C'était à priori compter sans la démission soudaine de la Trésorière (représentante CGT) du CSE lors du Conseil d'administration du 4 janvier dernier et du courrier du Président Jacques Saint Etienne (représentant CGT) revendiquant des moyens administratifs. Pour tenter de comprendre cette situation, dont les agents sont les otages, il nous paraît utile d'apporter quelques clés de décodage :

Précisons que l'action sociale de la Caisse des dépôts se compose :

- du CSE (fonctionnaires), présidée par la CGT;
- de l'ASSOC (salariés privés sous convention), présidée par la CFDT ;

Le rattachement du personnel statutaire au CSE s'inscrit au moment même où la Caisse des dépôts a la volonté de fusionner ses deux structures sociales en une entité unique baptisée le COSOG (comité social du groupe CDC). Tout le monde percevra que l'intégration au CSE des agents statutaires, si elle ne pose pas de difficultés pratiques, suscite une surenchère de la part de ceux qui souhaiteraient mettre « la main » sur l'œuvre sociale de la Caisse des dépôts et de ceux qui ont perçu une opportunité électorale à la CAN.

Utiliser l'action sociale au profit d'intérêts syndicaux est une honte.

La CFTC a toujours plaidé pour une intégration pleine et entière des agents sous statut CANSSM à la Caisse des dépôts, y compris s'agissant de leur action sociale. Dans l'attente de la mise en place du COSOG, cette intégration ne peut se faire qu'au CSE conformément à notre référence statutaire à la fonction publique. Il nous paraît scandaleux que les entraves à notre intégration proviennent d'organisations syndicales, même si l'on sait que la majorité d'entre elles est favorable à ce processus.

Que la CGT lave son linge sale en famille en évitant d'éclabousser les agents.

La CFTC assume pleinement ses responsabilités dans cette affaire sans arrière pensée électoraliste. Elle oeuvrera pour que les prestations du CSE puissent être mises en place le plus rapidement possible, consciente des difficultés que pourraient rencontrer certains de nos collègues dans la prise en charge de prestations sociales prioritaires.